

المفقودون | المفقودون
المفقودون | المفقودون

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

BILAN ANNUEL 2016



Sommaire

I- Contexte	2
II- Activités	3
1) Le travail quotidien	3
<i>Dossier des disparus</i>	3
<i>Rassemblements pacifiques</i>	3
2) Séminaire et formations	4
<i>Séminaire « Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l’humanité », le 5 mars 2016 à Alger</i>	4
<i>Formations en droit international</i>	6
<i>Formations en techniques d’entretien et prélèvement d’ADN</i>	6
<i>Ateliers d’écriture</i>	7
3) Missions de plaidoyer	7
<i>Mission à Genève</i>	7
<i>Missions de présentation du rapport alternatif pour l’examen périodique universel (EPU) de l’Algérie en mai 2017</i>	8
4) Radio des sans Voix	9
5) Centre d’Oran	10
6) Sites internet et base de données	11
III - Conclusion	11

I- Contexte

La réforme constitutionnelle annoncée en avril 2011 a finalement été adoptée le 7 février 2016 et promulguée le 6 mars. Elle a été très critiquée, notamment par les organisations de défense des droits de l'Homme pour qui le texte, malgré certaines avancées, « continue de battre en brèche plusieurs principes du droit international relatifs aux droits humains ». Elle intègre par ailleurs dans son préambule un paragraphe sur : « la politique de paix et de réconciliation nationale ». Cette inscription n'est pas anodine car elle renvoie en réalité à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et à ses textes d'application, notamment l'ordonnance n°06-01 et leur accorde une valeur constitutionnelle.

L'accès à la justice pour les familles de disparus en Algérie était déjà très compliquée en raison de l'article 45 de l'ordonnance n°06-01 qui leur interdit toute action en justice, mais cette réforme rend encore plus difficile toute procédure au plan interne. Malgré cela, le CFDA a poursuivi le traitement des dossiers de disparus et déposé de nouveaux cas devant les instances internationales pour continuer à faire pression sur les autorités algériennes afin que des enquêtes soient diligentées.

Les droits et libertés fondamentales connaissent toujours une limitation de la part des autorités. Ainsi, sur le plan de la liberté d'expression, les poursuites pénales à l'encontre de blogueurs, de journalistes et de personnalités du monde des médias se sont faites plus nombreuses. Du côté du CFDA, l'année 2016 a été marquée par le lancement de sa web radio, Radio des sans Voix, au mois de juin. Elle a cependant été bloquée par les autorités algériennes seulement deux semaines après son lancement, ce qui démontre que la liberté d'expression n'est pas respectée en Algérie, et que les propos qui dérangent le gouvernement ne sont pas tolérés et font l'objet d'une censure.

Le droit à la liberté de réunion est également régulièrement violé, les autorités entravant les manifestations et rassemblements pacifiques qui se soldent souvent par l'arrestation et le placement en garde à vue des militants. Des arrestations de proches de disparus et de militants des droits de l'Homme ont ainsi eu lieu lors de la manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale des disparus devant la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) le 30 août dernier. Malgré cela, le CFDA a continué d'organiser des rassemblements hebdomadaires à Alger et Oran, ainsi qu'à l'occasion de dates importantes, comme la journée internationale des victimes de disparition forcée.

En 2016, le CFDA a encore eu un programme très chargé et est parvenu à mettre en œuvre avec succès ses nombreuses activités (formations, ateliers, projections-débats, séminaires...) Ses équipes en France et en Algérie vont poursuivre cette année leur travail sur les dossiers de disparus et déposer de nouveaux dossiers devant le Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF). Le CFDA va également continuer de sensibiliser et d'informer le public par le biais des rassemblements de familles de disparus, de sa Radio des sans Voix, de plaidoyers et de formations. Il poursuit également son travail de mémoire notamment dans le cadre d'un nouveau projet avec l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF).

Le Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) à Oran est toujours très dynamique, notamment auprès des jeunes, afin de les sensibiliser à la question des disparus et de les mobiliser pour que le combat pour la Vérité et la Justice ne s'arrête pas.

II- Activités

1) Le travail quotidien

Dossier des disparus

L'équipe de SOS Disparus a continué de rencontrer les familles de disparus dans ses locaux à Alger, Oran et Constantine. Des membres de l'association se sont également déplacés dans plusieurs localités, à Mostaganem, Relizane, dans la périphérie d'Oran, à Tiaret, et dans le grand sud, pour aller à la rencontre des familles de disparus. Cela est très important car des familles qui habitent dans des villages très reculés n'avaient pas connaissance de l'existence de l'association.

Ces entretiens avec les familles ont pour but d'actualiser les dossiers et de constituer de nouveaux dossiers et cela permet d'ensuite rédiger des plaintes et de les envoyer aux autorités algériennes. Des dossiers sont également déposés auprès du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) et des communications individuelles envoyées au Comité des droits de l'Homme.

Cette année, 4 communications individuelles ont été déposées devant le Comité des droits de l'Homme pour les cas des disparitions forcées de Mourad BENDJAEL, de Abdelhakim HOUARI et des frères Omar et Allal DRIF. De même, 80 dossiers ont été déposés devant le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF).

Rassemblements pacifiques



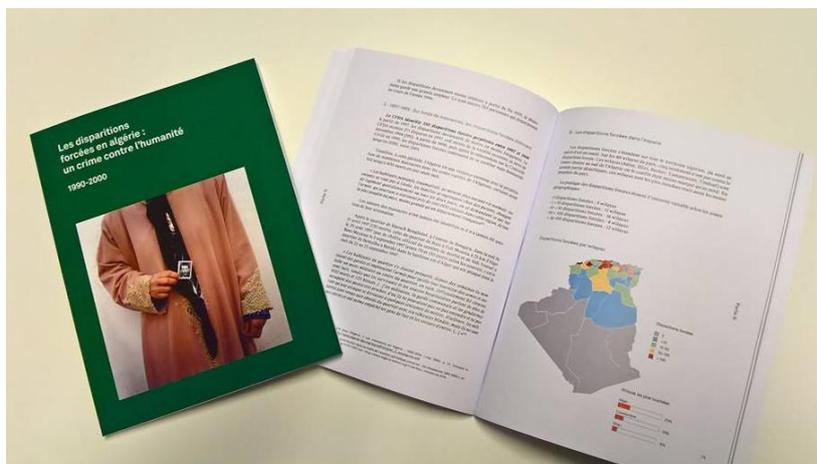
Les familles de disparus restent mobilisées et participent activement aux rassemblements qui se tiennent en Algérie. Le CFDA organise en effet des rassemblements hebdomadaires à Alger, chaque mercredi, devant la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) et des rassemblements mensuels à Oran.



Le CFDA a également organisé des rassemblements commémoratifs à l'occasion de dates clés. En 2016, 4 rassemblements ont été organisés : le 29 mai, veille de la fête des mères, le 30 août lors de la journée internationale des victimes de disparitions forcées, le 1^{er} novembre à l'occasion du 62^{ème} anniversaire de la révolution algérienne, le 10 décembre pour le 68^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

2) Séminaire et formations

Séminaire « Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité », le 5 mars 2016 à Alger



Après plusieurs années de travail, le CFDA a publié en février 2016 son rapport intitulé « Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité ». Ce rapport de plus de 130 pages, très complet, tend à démontrer que les disparitions forcées commises en Algérie

constituent un crime contre l'humanité. Il revient sur le contexte historique des années 90, les agents de l'Etat responsables, les populations cibles et la réponse des autorités au dossier des disparus. Une série de recommandations est ensuite émise au Groupe de travail sur les disparitions forcées des Nations Unies et à l'attention de l'Etat algérien. Ce rapport constitue un document clé pour comprendre le crime de disparition forcée et la manière dont il a été utilisé durant la guerre civile algérienne. Il a été traduit en anglais et est actuellement en cours de traduction en arabe.

A l'occasion de la sortie de ce rapport, un séminaire a été organisé à Alger le 5 mars 2016. Une cinquantaine de personnes y a participé.



Ce séminaire a commencé avec l'intervention de Madjid Benchikh, professeur émérite de droit international, doyen de la faculté d'Alger, ancien président d'Amnesty international section Algérie, qui a démontré que les disparitions forcées en Algérie constituent un crime contre l'humanité aux termes du Statut de Rome car ces disparitions ont visé la population civile et ont été commises de manière généralisée et systématique.

Mostefa Bouchachi, avocat et ancien président de la Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH) a ensuite pris la parole pour démontrer comment le droit algérien a mis en place un système pour empêcher les victimes d'accéder à la vérité et pour les décourager.

Deux expertes espagnoles sont également intervenues sur la naissance du crime de disparition forcée jusqu'à sa consécration juridique avec la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* de 2006. Elles ont ensuite donné l'exemple de tribunaux ad hoc qui pourraient être utilisés en Algérie si le pays avait la volonté politique de régler définitivement le dossier des disparus conformément aux souhaits des familles. L'expérience espagnole et la guerre civile ont été prises comme exemples pour démontrer qu'il s'agit d'un long travail et qu'il faut que l'Etat coopère pleinement avec les familles pour que les cas de disparitions forcées soient résolus.

Enfin, des familles de disparus ont témoigné de leur expérience, ont dénoncé les obstacles créés par les autorités pour éviter l'établissement de la Vérité et ont souligné qu'aucune enquête sérieuse n'a jamais été menée.

Formations en droit international

Depuis 2011, le CFDA organise des formations en droit international des droits de l'Homme à l'attention des avocats et des juristes algériens. Grâce à ces formations, les participants ont étudié les principales conventions internationales et ont appris à saisir les mécanismes internationaux. Ils ont également été sensibilisés à la situation des familles de disparus et au travail du CFDA.

La dernière formation du cycle a eu lieu les 16 et 17 septembre à Alger. Elle a été animée par une professeure de droit et experte sur la question des disparitions forcées. Une évaluation a été organisée pour vérifier que les participants ont bien assimilé les connaissances et leur permettre de poser des questions sur les points qu'ils souhaitent approfondir. Une attestation de participation aux formations du CFDA leur a également été délivrée.

Formations en techniques d'entretien et prélèvement d'ADN

Cette formation animée par une experte de l'équipe argentine d'anthologie médico-légale (EAAF) s'est déroulée à Alger les 22 et 23 septembre. La première journée était consacrée à une introduction à l'anthropologie médico-légale et à la technique de l'entretien ante-mortem. Les participants ont travaillé sur un questionnaire type de l'EAAF, l'ont adapté au contexte algérien puis ont interviewé des familles de disparus présentes à la formation en simulant un entretien ante-mortem. Lors de la seconde journée, les participants ont continué de travailler sur les techniques d'entretien, puis la formatrice leur a montré comment réaliser un prélèvement d'échantillon d'ADN pour l'analyse génétique, ainsi que le stockage et la préservation de ces échantillons.



Ateliers d'écriture

Le CFDA a invité Ahmed Hanifi, auteur du roman « *La Folle d'Alger* », à animer deux ateliers d'écriture, l'un au Centre pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme à Oran du 19 au 21 mars 2016, et l'autre à Alger le 26 mars 2016. Ces ateliers ont réunis des familles de disparus et avaient pour objectif de leur permettre de s'exprimer sur leur combat et d'extérioriser leur douleur en l'exprimant par écrit.



Chaque atelier s'est organisé autour de plusieurs exercices, dans un premier temps assez simple comme décrire une image, écrire en groupe un récit bref et rapide de la disparition. Les exercices se sont ensuite complexifiés, faisant davantage appel aux sentiments pour permettre aux familles d'exorciser leur douleur par le biais de l'écriture. Le dernier exercice consistait en la rédaction d'un texte sous forme de dialogue avec l'absent. Tous ces exercices ont laissé place à beaucoup d'émotion. Entre chaque exercice, des extraits de textes faisant référence à la souffrance et à la douleur de la disparition d'un être cher ont été distribués aux participants. Ses ateliers ont permis de montrer les vertus thérapeutiques de l'écriture face à la douleur de la perte.

3) Missions de plaidoyer

Mission à Genève

Une mission de plaidoyer a été organisée à Genève conjointement avec la FEMED, du 16 au 18 mai auprès des organes de promotion et de protection des Nations Unies. Cette mission avait deux objectifs principaux : informer les organes des Nations Unies de la recrudescence du crime de disparition forcée dans de nombreux pays et de la non résolution des dossiers en Algérie, et présenter le dernier rapport du CFDA intitulé « Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité ».

La délégation a rencontré des membres du Conseil des droits de l'Homme, le Groupe de travail sur les disparitions forcées, le coordinateur de sept mandats à l'ONU, le desk Libye, le desk Algérie-Maroc-Sahara, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, une représentante du Groupe de travail sur la discrimination contre les femmes, le Rapporteur

spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association, le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme, et le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression.



Lors de ces rendez-vous, la délégation s'est exprimée sur les violations des droits de l'Homme en Algérie, mais aussi dans d'autres pays grâce aux témoignages de témoins et de victimes venues de leur pays respectifs. L'accent a également été mis sur la situation des familles de disparus en Algérie et en particulier sur le dispositif législatif qui les empêche d'accéder à la justice et consacre l'impunité des responsables des disparitions forcées.

Missions de présentation du rapport alternatif pour l'examen périodique universel (EPU) de l'Algérie en mai 2017

Avec le soutien de EuroMed Droits, cinq associations algériennes se sont réunies pour rédiger un rapport alternatif en vue de l'examen périodique universel de l'Algérie par le Conseil des droits de l'Homme prévu du 1^{er} au 12 mai 2017. Le rapport n'a pas été publié mais il a été déposé le 22 septembre au bureau du secrétariat de l'EPU.

Afin de présenter ce rapport, des missions de plaidoyer ont été organisées par le REMDH sur la situation des droits de l'Homme en Algérie. La mission de plaidoyer qui regroupait cinq représentants des associations algériennes ayant participé à la rédaction du rapport a eu lieu en octobre à Paris, Bruxelles et Tunis, puis à Oslo en décembre. Au cours des différentes rencontres avec des responsables, des personnalités politiques, des députés, les participants ont présenté leur organisation ainsi qu'un des thèmes inclus dans le rapport alternatif.

La délégation s'est d'abord rendue à Bruxelles les 18 et 19 octobre 2016. Les représentants des associations ont assisté à une réunion de présentation et d'introduction au plaidoyer dans les locaux du REMDH. Ils ont ensuite rencontré une représentante du Ministère des affaires étrangères et différents représentants des institutions européennes : un membre du Service Européen d'Action Extérieure, le Président de la délégation Maghreb au Parlement européen et le représentant français au sein du groupe de travail Mashreq/ Maghreb du Conseil de l'Union européenne.

Le 20 octobre, les membres de la délégation se sont rendus à Paris où ils ont rencontré le rédacteur Algérie au sein du Ministère français des affaires étrangères.

A Tunis, les 29 et 30 octobre, la mission a plutôt pris la forme d'un petit séminaire de formation qui a réuni des représentants d'associations venus du Maroc, de l'Algérie et de Tunisie. Après la présentation de leurs rapports respectifs, les participants ont également pris part à des ateliers sur l'intégration du genre dans le travail des organisations des droits de l'Homme et sur les stratégies de plaidoyer, ainsi qu'à une formation sur le plaidoyer. Au cours de l'atelier sur le plaidoyer, les participants du groupe Algérie ont notamment convenu d'organiser des rencontres avec les ambassades de différents pays (France, Belgique, Royaume Uni, Allemagne, Norvège), ainsi qu'une conférence de presse pour présenter le rapport.

Enfin, à Oslo, la délégation a rencontré plusieurs personnes parmi lesquelles des représentants de l'organisation des étudiants et des universitaires pour la solidarité internationale et du syndicat norvégien des étudiants, la directrice exécutive du Norwegian Human Rights Fund et la conseillère chargée de l'Algérie au sein du Ministère norvégien des affaires étrangères. Ces différents interlocuteurs se sont montrés très intéressés par le travail du CFDA, notamment sur la question de la lutte contre l'impunité.

4) Radio des sans Voix



Le 15 juin 2016, le CFDA a lancé sa web radio « Radio des sans Voix ». Plusieurs témoignages ont été réalisés afin d'alimenter la radio progressivement : des interviews avec les familles des disparus, des victimes du terrorisme, des présidents d'associations, des militants. Dans le cadre de sa programmation, la radio a pour vocation d'aborder le sujet des disparitions forcées mais aussi d'autres violations des droits de l'Homme telle la liberté d'expression, de manifestation et de réunion. Dans un pays où la liberté de la presse est limitée et les journalistes régulièrement persécutés voire emprisonnés, Radio des sans Voix offre un espace de libre expression sur des thématiques liées aux droits de l'Homme et permet à ceux qui ne peuvent s'exprimer dans les médias traditionnels de faire entendre leur voix et de partager leur expérience.



La Radio a reçu un bon accueil de la part des auditeurs qui ont été particulièrement réactifs et ont partagé les différentes émissions sur les réseaux sociaux via leurs comptes personnels. La presse étrangère et la presse algérienne ont également publié des articles mettant en valeur le travail approfondi que réalise l'équipe de Radio des sans Voix. Cependant, peu de temps après son lancement la radio a été bloquée en Algérie. Depuis le mois de novembre, les émissions sont également postées sur Youtube, afin que les algériens puissent continuer à y accéder. Cette initiative a remporté un grand succès et chaque semaine les émissions enregistrent un nombre important de vues.

5) Centre d'Oran



Tout au long de cette année, le Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) a continué d'être dynamique auprès des familles de disparus et de la jeunesse. Il organise notamment des projections-débats de films ou de documentaires sur le thème de la disparition forcée. Ces projections ont pour objectif de sensibiliser et d'informer un public non initié à cette thématique. Un débat sur les enjeux de ce crime est organisé à l'issue de chaque projection.

A côté des nombreuses activités qu'il organise, le Centre accueille régulièrement des réunions d'associations étudiantes et des activités organisées par des professeurs d'université pour des étudiants en sociologie par exemple. Il joue donc un rôle important dans la vie associative et culturelle oranaise.

6) Sites internet et base de données

Un important travail a été mené pour refaire le site Internet du CFDA. Celui-ci constitue en effet un outil d'information et de communication primordial. Il présente l'objectif et le travail de l'association et permet de consulter les documents rédigés par le CFDA (rapports, communiqués de presse, newsletter, revue de presse mensuelle) ainsi que les photos et vidéos des manifestations. Par le biais de ce site, des journalistes, des étudiants ou encore des familles de disparus peuvent contacter le CFDA. Les communiqués de presse, les rapports et la newsletter trimestrielle sont traduits en anglais et en arabe, pour toucher ainsi un plus large public. Ce nouveau site permet de donner une meilleure visibilité de l'action du CFDA et les retours de la part des utilisateurs sont très positifs. Le site est décrit comme clair, facile d'accès et d'utilisation et très bien documenté.

Le site du CFDA contient désormais un lien vers le Mémorial virtuel. Ce dernier est alimenté progressivement. De nouvelles fiches sont régulièrement rédigées et les fiches existantes sont mises à jour avec notamment l'ajout des photos manquantes. Le Mémorial comporte à ce jour plus de 350 fiches de disparus reprenant les informations sur l'état civil du disparu, les circonstances de sa disparition et les démarches de sa famille. Ce site revêt une importance capitale car il participe au travail de mémoire entrepris par le CFDA depuis sa création.

Le CFDA et SOS Disparus sont également très actifs sur Facebook, dont la page comptabilise plus de 5 000 amis. Les pages associées SOS Disparus-CFDA et Radio des sans Voix sont également largement suivies. Le compte et les pages sont maintenant pris en charge par la chef de projet radio et sont par conséquent plus actives.

Par ailleurs, le CFDA a modifié la base de données dans laquelle il répertorie tous les cas de disparitions forcées afin qu'elle soit plus complète et plus simple d'utilisation. Le travail d'alimentation a depuis repris progressivement.

III - Conclusion

L'année 2016 a été riche pour le CFDA. La parution de son rapport sur les disparitions forcées au mois de février représente l'aboutissement de plusieurs années de travail, de recherches et de compilation d'informations. Le lancement de la Radio des sans Voix a par ailleurs rencontré un grand succès que l'interdiction de la radio en Algérie n'a pas réussi à amoindrir.

Ces deux succès ont été source d'une grande satisfaction pour le CFDA et ont d'autant plus renforcé sa détermination dans son combat pour la Vérité et la Justice.

Le CFDA continuera son action en 2017 et a déjà en tête de nouveaux projets.